

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**Du VENDREDI 08 septembre 2017**

**Présents** : Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud, Monsieur Jean-luc Boudouard, Monsieur Ludovic Disdier, Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Gérard Perier, Monsieur Philippe Estachy, Monsieur Pierre Guillemain, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.

**Excusé** : Monsieur Thierry Rosati  
**Secrétaire de séance** : Madame M.J. Garnier

**ORDRE DU JOUR**

**1-Approbation compte-rendu du dernier conseil municipal**

Monsieur Estachy Jean-François informe le conseil municipal de la remarque faite par Mme AYE sur le dernier compte rendu concernant le remplacement de Mme LINAC. Le compte rendu est adopté.

**2-Recrutement agent contractuel sur un emploi non permanent**

Le poste de Mme LINAC ne peut pas être supprimé, en effet Mme LINAC peut revenir pendant un an sur son poste. Un contrat à durée déterminée de 3 mois pour surcroît de travail est proposé au nouvel agent avec possibilité de renouveler ce contrat jusqu'à 18 mois. Cet agent sera rémunéré sur la base d'un indice 347 La candidature de Mme Marine DESERT est retenue.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**3-Suppression et création de poste ATSEM**

Mme SEINTURIER accède au grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à compter de cette rentrée scolaire. Une délibération est à prendre pour fermer le poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe et ouvrir le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe. Le Conseil Municipal donne son accord moins une voix.

**4-Délibération pour retirer la délibération 38bis/2016 (taxe de séjour)**

Monsieur le Maire indique que suite au courrier de Monsieur le Préfet précisant que la délibération N°38 bis ne pouvait être prise en compte du fait que le délai imparti de transmission était dépassé, il convient de prendre une délibération pour procéder à son retrait.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas retirer la délibération N° 38 bis

**5-Retrait Commune de Piégut de la Communauté de communes**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la commune de Piégut concernant son retrait de la communauté de commune de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Une délibération doit être prise par chaque commune de la communauté de commune sur ce retrait.

Le conseil municipal acte cette demande et monsieur le maire prendra une délibération dans ce sens.

**6-Convention cantine avec l'Auberge du Château**

Augmentation de 5,40 euros à 5,50 euros le repas.

Monsieur le maire propose de garder, pour être en accord avec les autres communes du RPI, 33% du cout de ce repas à la charge de la commune.

Soit pour un montant de 5.50€

1.81€ à la charge de la mairie

3.69€ à la charge des familles

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

#### 7-SYME05

Le Conseil Municipal est d'accord pour prendre une délibération suite à la convention signée en 2015 avec le SYME 05 pour autoriser Monsieur le Maire à payer 46 800 euros en 2 fois et autorise Monsieur le Maire à demander remboursement au propriétaire du lotissement du « Grand Champ ».

#### 8-Signalisation

La Communauté de Commune CCSPVA ayant la compétence Tourisme accepte de prendre la signalisation horizontale liée aux parkings

Un nouveau devis pour la partie communale (951,78 euros HT) est en attente. Ce qui modifiera le montant acté dans la délibération prise. Une nouvelle délibération sera donc à prendre.

#### 9-Information École

26 élèves cette année sur les 2 classes de St Etienne le laus

#### 10-Information ménage

Mme BONNEFONT étant absente jusqu'à fin septembre, Mme ROBERT assure le remplacement sur la partie cantine et la NERA sur le reste du nettoyage.

#### 11-Délibération attribution gite Mme Sanchez

Monsieur Sanchez étant décédé depuis plusieurs années, il convient de régulariser le bail. Une délibération est prise pour faire un nouveau bail au nom de Madame SANCHEZ.

#### 12- Avenant Convention Médecine Préventive

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour signer cette convention.

#### 13- Déplacement panneau informatif N D du Laus

Le conseil Municipal donne son accord

#### 14- Barrière du cimetière

2 devis à ce jour un de 7500 euros un de 6600 euros.

Le conseil municipal souhaite d'autres devis avant de prendre une décision.

#### Questions diverses.

- Guirlande de l'école : Le conseil Municipal réfléchira aux différentes possibilités.

*Fin de séance 23h00  
La secrétaire*

*Le Maire  
D. Bonjour*

